

C.T.A. HOLDING
Société Anonyme
Au capital de 1 075 720 euros
Siège social : 3, rue Jules Verne
69630 CHAPONOST
387743131 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société est liée à celle de nos filiales, qui ont des résultats satisfaisants.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice en cours l'activité de traitement de l'air et de l'eau est extrêmement prometteuse. En revanche, le secteur du bâtiment va demander beaucoup d'efforts pour maintenir le niveau d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons cédé la participation que nous détenions dans le capital de la société SCI L'ALBIGNY pour les motifs et dans les conditions décrits ci-après :

La société SA CTA HOLDING, a cédé à Monsieur Adrien PEREZ, demeurant 27, rue de la Favorite à Lyon (69005), dix mille (10 000) parts sociales lui appartenant dans la Société SCI L'ALBIGNY, moyennant le prix principal de UN euro (1 euro).

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

1- SASU C.T.A. :

Nous vous rappelons que depuis le 30 juin 2007, notre société détient une participation de 100 % dans le capital de la société C.T.A.

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 449 698 euros au 31 décembre 2018 contre 8 952 395 euros au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 5,55%

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 487 125 euros contre 374 513 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 44 210 euros contre -84 297 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -94 002 euros contre -78 035 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir un bénéfice de 312 889 euros contre un bénéfice de 150 848 euros pour l'exercice précédent.

2- SARL C.V.T.I. :

Notre société détient une participation de 99,90% dans le capital de la société C.V.T.I.

Le chiffre d'affaires s'élève au 31 décembre 2018 à 4 465 642 euros contre 3 420 262 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 225 844 euros contre 92 196 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève ainsi à 10 270 euros contre 1 425 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 900 euros contre -2 943 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir un bénéfice de 237 014 euros contre un bénéfice de 92 278 pour l'exercice précédent.

3- EUROKLIMAT :

Notre société détient une participation de 37,31 % dans le capital de la société EUROKLIMAT SPA.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 s'élève à 12 097 180 euros, contre 9 999 310 Euros au 31 décembre 2017.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 868 727 euros contre 438 536 euros de bénéfice en 2017.

5 - SARL CELDI INGENIERIE

Notre société détient une participation de 100% dans le capital de la société SARL CELDI INGENIERIE.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par une perte de -5 432 euros contre une perte de -863 euros pour l'exercice 2017.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 269 462 euros contre 315 737 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,66%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 euros contre 2 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 45 776 euros contre 44 330 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,26%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 144 euros contre 2 086 euros pour l'exercice précédent.

- Reconstitution du compte courant à hauteur de 36 543 euros suite à l'abandon de créance au profit de la société CTA (31/12/2017),
- Autorisation d'augmentation des rémunérations de Madame Céline PEREZ, administrateur et de Monsieur Adrien PEREZ, administrateur (31/01/2017),
- Autorisation de facturation de prestations administratives à la société CVTI sans marge (31/01/2017),
- Le 31 décembre 2016, conformément à la convention ayant pour objet un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consenti à notre société par Monsieur José Emmanuel PEREZ conclue en 2001 pour un montant de 1 200 000 euros, notre société a enregistré un retour à meilleure fortune à hauteur de 180 000 euros au bénéfice de Monsieur José Emmanuel PEREZ (2002), notre société a enregistré un retour à meilleure fortune à hauteur de 305 330 euros au bénéfice de Monsieur José Emmanuel PEREZ (29/12/2016),
- Augmentation de la marge de 20% des prestations administratives facturées à la société CTA (29/12/2016)
- Monsieur José Emmanuel PEREZ, agissant en qualité de Président, a été autorisé à garantir le paiement de la commande 49300 /AFPMA 6015 du 12/02/2016 au bénéfice de la société GCE SAS, pour la somme en principal de 40205.91 € outre intérêts éventuels au taux légal, outre un surplus de commande pour un montant maximum de 50 000 euros et ce en cas de défaillance de paiement de la société CVTI (15/02/2016),
- Monsieur Adrien PEREZ, administrateur a conclu un contrat de travail le 4 janvier 2016 en qualité de responsable des achats et de l'administration (02/01/2016), ce contrat de travail a été suspendu suite à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué (17/05/2018),
- Madame Céline PEREZ, administrateur a conclu un contrat de travail le 15 septembre 2014 en qualité de directrice adjointe (08/09/2014), ce contrat de travail a été suspendu suite à sa nomination en qualité de Directeur Général (17/05/2018),
- Abandon de créance au profit de la société CVTI (31/12/2014).
- Rémunération du compte courant de la société CTA (03/01/2013)
- Abandon de créance au profit de la société CVTI (31/12/2013)
- Abandon de créance au profit de la société CTA (28/09/2012)
- Prestations administratives facturées à la société CTA (16/09/2005)
- Une convention ayant pour objet une avance en compte courant consenti à notre société par Monsieur José Emmanuel PEREZ conclue le 31 décembre 2013,
- Reconstitution du compte courant à hauteur de 77 176 euros suite à l'abandon de créance au profit de la société CTA (31/12/2018),
- Cession des parts détenues par la société CTA HOLDING dans la société SCI L'ALBIGNY à Monsieur Adrien PEREZ (22/06/18)

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Robert LABATI

- Administrateur de la société C.T.A. HOLDING (SA)
- Gérant du GFA DOMAINE DE VINEUIL,

- Président Directeur Général de la société CERRETO PARICIPATIONS (SA),
- Membre du Comité de Direction de la société E.ATTESTATIONS (SA)
- Administrateur de la société VERNEUIL PARTICIPATION

Madame Céline PEREZ :

- Administrateur de la société C.T.A. HOLDING (SA)
- Directeur Général de la société C.T.A. HOLDING (SA)
- Président de la société C.T.A. (SASU)
- Gérant de la société L'ALBIGNY (SCI),

M. Adrien PEREZ :

- Administrateur de la société C.T.A. HOLDING (SA)
- Directeur Général Délégué de la société C.T.A. HOLDING (SA)
- Directeur Général de la société C.T.A. (SAS)
- Gérant de la société L'ALBIGNY (SCI),

M. José Emmanuel PEREZ :

- Gérant de la société C.V.T.I. (SARL)
- Gérant de la société CECA (SCI),
- Administrateur de la société EUROKLIMAT.
- Président de la société C.T.A. HOLDING (SA)

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes et démissions de Commissaires aux Comptes

Les mandats de Monsieur Gérard ALBRIEUX, Commissaire aux Comptes titulaire et de Société par actions simplifiée INKIPIO AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

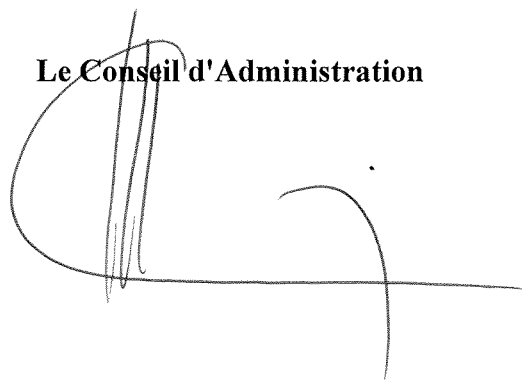
Monsieur Jean-Marc Costille nous a informé de sa décision par courrier du 30 avril 2019 de de démissionner de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes 31/12/2018, et Monsieur Jean-Marc Pernet nous a informé de sa décision par courrier du 30 avril 2019 de sa volonté de démissionner de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes 31/12/2018. Notre société n'étant plus tenue de nommer un deuxième commissaire et un suppléant, un seul commissaire et un seul suppléant devant rester en exercice. Il n'y a donc pas lieu dans ce cas de renommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant.

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 5 000 euros.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.